

TDS XP RH : l'heure du choix

Au cours du GT TDS, la section locale du SNCTA s'est prononcée pour l'étude d'un TDS XP. Cette décision très largement majoritaire reposait sur plusieurs objectifs et une condition sine qua non :

A l'issue des travaux du GT une consultation individuelle devrait être organisée auprès des ICNA de Provence pour choisir leur rythme de travail. Tous les participants au GT ont accepté ce principe.

Le TDS XP aujourd'hui proposé permet :

☀ De **limiter les vacances longues prévues par les TDS 2002** ; en période chargée des journées de 11h sont un vecteur évident de fatigue et peuvent altérer vigilance et efficacité.

☀ De **limiter le temps de travail sur sept jours bien en deçà de ce qu'autorise un tour 2002**. Le cadre 2002 soi-disant protecteur autorise chez nos voisins Aixois plus de 52 heures sur 7 jours et ce tous les cycles de l'été.

☀ De **ne pas cumuler sans récupération rapide possible de nombreuses heures supplémentaires** lors de la période estivale, ce qui est obligatoirement le cas d'un TDS 2002 n'autorisant les récupérations qu'en période creuse. Un tour XP permettant de récupérer 4 J0 durant la période chargée limite cette dissymétrie.

☀ De conserver une gestion « interne équipe » des J0 donc de permettre un équilibre entre les J0 effectués par tous, tout en gardant une souplesse de planning.

☀ De **consolider les 4 congés par équipe**. Là encore, le cadre 2002 permet à Aix un droit à congé limité à 3 par équipe du vendredi au lundi inclus pendant les 3 mois d'été, contre 4 le reste du temps. Notre projet,

comme détaillé dans notre brochure permet de garantir 4 congés pour les équipes à 11.



Garder la main sur son TDS

Cette expérimentation d'un an, permet en outre de **maitriser les conséquences des évolutions d'effectifs**.

Ces évolutions sont **indépendantes du TDS choisi**, elles s'appuient sur la capacité cible, identique aux deux TDS et sur les ouvertures réelles de secteur par la suite. Aix encore une fois est un bon exemple du fait que **le cadre 2002 n'est en rien protecteur** : au prix de vacances de plus en plus longues et qui s'enchainent et de restrictions de congés, ils ont fait face ces dernières années à une baisse considérable d'effectif.

Les conditions de travail des étés 2020 et 2021 seront renégociées et feront l'objet d'une nouvelle consultation. **Les ICNA gardent ainsi la main sur leur rythme de travail.**

Les recyclages dirigés

Les détachés et assistants de sub n'auront **pas plus de recyclages à faire en TDS XP qu'en TDS 2002**. Ils recevront simplement des demandes sur des dates, au plus tard 20 jours à l'avance, et l'un d'entre eux devra recycler ce jour-là. Ils participent ainsi comme les contrôleurs en équipe et obtiennent la même compensation.

Notre vision, votre choix

Nous avons voulu, à travers notre travail, notre communication et la plaquette explicative **fournir à l'ensemble des ICNAs concernés des informations correctes et précises**. Ceux qui ont encore des questions sur les TDS proposés peuvent se tourner vers nous, vers les experts du GT ou vers leurs représentants syndicaux.

Le SNCTA assume une position claire :

Permettre, si les ICNAs de Provence le valident par une consultation individuelle, une évolution de notre TDS offrant **une meilleure réponse aux trafic estival, maîtrisant les contraintes imposées et la fatigue engendrée**, entrant dans le cadre d'une expérimentation validée par la politique protocolaire.

Comme il s'y est engagé **le SNCTA portera en CT la voix des ICNAs de Provence** et validera le TDS choisi lors de la consultation. **Cette position est la seule qui permettent de respecter le choix retenu par l'ensemble des contrôleurs concernés qu'ils soient syndiqués ou pas.**



Amendement de la consultation

La CGT et l'UNSA nous ont demandé, après la réunion de préparation de la consultation qu'ils ont boycottée, à ce que soit ajouté un troisième TdS à la votation.

Il s'agirait du TdS déjà présenté aux équipes et écarté en GT.

Le SNCTA est conscient que c'est là le souhait d'un nombre significatif de nos collègues et que cet ajout **apaiserait les tensions**.

Dans ce souci du « bien vivre ensemble », nous avons demandé en contrepartie aux autres OS de reconnaître et **respecter l'avis de la tour** à l'issue de la consultation, et d'organiser **des réunions d'information ensemble** pour répondre à vos questions, **ce qui nous a été refusé**.

Toutefois, parce que **nous avons à cœur de rester constructif et ne voulons pas ignorer une partie des contrôleurs**, nous avons décidé d'accepter cette demande.

Les nouvelles modalités devront rapidement faire l'objet d'un accord entre OS et être transmises à notre encadrement afin que la consultation se déroule dans les meilleures conditions possibles.

Dans ce dossier, le SNCTA s'est impliqué en temps que force de proposition, reste fidèle à ses engagements protocolaires et se veut garant de conditions de travail correctes. C'est notre vision d'une action syndicale apaisée, constructive et non polémique.